

## Vérification périodique du Bureau luxembourgeois de métrologie en matière de métrologie légale de l'ILNAS pendant l'année 2024

Conformément à l'article 34 du règlement grand-ducal modifié du 26 janvier 2016 concernant les instruments de pesage à fonctionnement non automatique et à l'article 37, du règlement grand-ducal du 26 janvier 2016 concernant les instruments de mesure, nous vous informons que:

Pendant l'année 2024 la vérification périodique des mesures de longueur, instruments de mesure dimensionnelle, instruments de pesage et ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau aura lieu pour les communes indiquées aux dates prévues ci-après:

<b>Communes visées par la vérification périodique de l'année 2024</b>	<b>Périodes de vérification aux lieux d'installation</b>
Bertrange, Kehlen, Kopstal, Mamer et Strassen	du 5 février au 1 mars
Habscht, Koerich et Steinfort	du 4 mars au 22 mars
Esch-sur-Alzette, Kayl, Mondercange, Rumelange et Schifflange	du 25 mars au 17 mai
Bettembourg, Frisange, Hesperange, Leudelage, Roeser et Weiler-la-Tour	du 21 mai au 21 juin
Dudelange, Steinsel et Walferdange	du 24 juin au 2 août
Beaufort, Bech, Berdorf, Consdorf, Echternach, Junglinster et Waldbillig	du 2 septembre au 22 novembre

Le contrôle métrologique des ensembles de mesurage montés sur les camions citernes destinés au transport routier et à la livraison des combustibles liquides aura lieu dans les locaux du Service de Métrologie Légale de l'ILNAS à Steinsel aux périodes prévues au tableau ci-dessus.

À cette occasion les administrations communales où se tiennent les contrôles métrologiques donnent connaissance de la tournée de vérification aux assujettis par voie d'affiche et adressent au Service de Métrologie Légale une liste indiquant avec leurs professions les marchands, industriels et autres personnes qui sont visées par la tournée de vérification périodique.

Jean-Marie Reiff  
Directeur ILNAS